



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA  
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU VENDREDI 2 DECEMBRE 2016**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD**  
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

**AFFAIRE N° 17-20161202**

**PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI :**  
**PROGRAMMATION 2017**

L'an deux mille seize, le deux du mois de décembre à neuf heures quarante-cinq minutes, en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12<sup>ème</sup> km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON.

**NOTA :**

Nombre de conseillers  
en exercice : 48

Présents : 36  
Absents représentés : 9  
Absents : 3

**ETAIENT PRESENTS**

**- Commune du Tampon -**

André THIEN AH KOON, Jacquet HOARAU, Bernard PAYET, Pierre ROBERT, Marie-Noëlle DEURVEILHER PAYET, Jacqueline FRUTEAU BOYER, Albert GASTRIN, José PAYET, Monique BENARD DESLAIS, Mimose DIJOUX RIVIERE, Daniel MAUNIER, Laurence MONDON, Rito MOREL, Marie-France RIVIERE, François ROUSSETY, Catherine TURPIN, Denise BOUTET TSANG CHUN SZE, José CLAIN, Jessica SELLIER.

Colette FONTAINE, Paulet PAYET

**- Commune de Saint-Joseph -**

Patrick LEBRETON, Inelda BAUSSILON, Harry MUSSARD, Blanche-Reine JAVELLE, Jean-Daniel LEBON, Marie-Jo LEBON, Rose-Andrée MUSSARD, Axel VIENNE, Raymonde VIENNE.

Alin GUEZELLO, François RIVIERE.

**- Commune de L'Entre-Deux -**

Bachil VALY, Isabelle GROSSET PARIS

**- Commune de Saint-Philippe -**

Olivier RIVIERE, Clarita TURPIN

## **REPRESENTES-PROCURATION**

### **- Commune du Tampon -**

Emmanuelle HOARAU (*représentée par Jessica SELLIER*).

Jean-Jacques VLODY (*Représenté par Colette FONTAINE*), Béatrice MOREL-CARRERE (*Représentée par Paulet PAYET*).

### **- Commune de Saint-Joseph -**

Gilberte GERARD (*représentée par Rose-Andrée MUSSARD*), Christian LANDRY (*représenté par Inelda BAUSSILLON*), Marie-Andrée LEJOYEUX (*représentée par Blanche Reine JAVELLE*), Henri-Claude YEBO (*représenté par Axel VIENNE*)

Priscilla PAYET (*représentée par François RIVIERE*)

### **- Commune de L'Entre-Deux -**

André DUPREY (*représenté par Bachil VALY*).

## **ETAIENT ABSENTS**

### **- Commune de Saint-Joseph -**

Henri-Claude HUET, Harry-Claude MOREL.

Harry MALET.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**AFFAIRE N° 17-20161202****PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI : PROGRAMMATION 2017****Note de synthèse**

Le Président rappelle que, dans le cadre de ces compétences en matière d'insertion, la CASUD porte le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi.

A ce titre, sur la programmation de 2016 :

- 353 personnes ont été accompagnées par le PLIE,
  - 124 personnes ont intégré le dispositif d'accompagnement au 31/10/2016.
- Près de 180 personnes sont en attente d'être reçues.

537 916,06 € de dépenses ont été réalisées dont 430 332,85 € de recettes FSE et 107 583,24 € restants à la charge de la CASUD.

Aussi, le Président propose à l'Assemblée de valider la nouvelle programmation du PLIE au titre de l'année 2017 :

<b>Actions</b>	<b>Budget prévisionnel</b>
Logiciel ABC	10 000,00 €
Co financement	50 000,00 €
Formation (CACES, FIMO-FCO, habilitation en hauteur)	32 000,00 €
Levée de freins	30 000,00 €
ACI	120 000,00 €
Accompagnement	170 000,00 €
SAG	125 000,00 €
Charges indirectes (correspondant à 15% des charges de personnel)	44 250,00 €
Communication	6 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>587 750,00 €</b>
<b>Retour FSE</b>	<b>470 200,00 €</b>
<b>Part CASUD</b>	<b>117 550,00 €</b>

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- D'approuver le budget prévisionnel du PLIE au titre de l'année 2017,

- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

## DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Le Conseil,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Approuve le budget prévisionnel du PLIE au titre de l'année 2017,**
- **Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.**

**Abstention : 00**

**Contre : 00**

**Pour : 45**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Président de la CASUD**

**André THIEN AH KOON**

